



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 28
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.051/DO

OBJET : REVISION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A FACTURER A STOP & WORK POUR LOCATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DE LONGUE DUREE SUITE A LA CONVENTION SIGNEE EN 2017

SEANCE DU 25/06/2024

LE MARDI VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Nathalie MAGNIN, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Nouridine SEDRATI a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieuremairie@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout pouvoir dûment autorisé impérativement à l'écrit la Mairie

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : REVISION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A FACTURER A STOP & WORK POUR LOCATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DE LONGUE DUREE SUITE A LA CONVENTION SIGNEE EN 2017

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention de location de places de stationnement signée entre la Ville de Brunoy et la société Stop&Work en date septembre 2017 qui s'appliquera à compter du 1^{er} février 2020,

VU la décision n°24.032/DO du 3 mai 2024 qui abroge la convention de location de places de stationnement signée entre la Ville de Brunoy et la société Stop&Work en septembre 2017,

CONSIDERANT l'obligation de régulariser la facturation des redevances dues pour la location de 20 places de stationnement à l'entreprise Stop&work selon la convention,

CONSIDERANT l'occupation réelle de 10 places de parking par l'entreprise Stop&Work du 1^{er} février 2020 au 31 décembre 2023,

CONSIDERANT la volonté de la ville de facturer au réel l'occupation et non pas au stationnement théorique,

Sa Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie Economique entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : REVISION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A FACTURER A STOP & WORK POUR LOCATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DE LONGUE DUREE SUITE A LA CONVENTION SIGNEE EN 2017

ARTICLE 1 : APPROUVE la facturation au réel soit la somme de 15 719,22 euros pour la location de 10 places de stationnement entre 2020 et 2023.

ARTICLE 2 : DIT que la recette est prévue au budget.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : REVISION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A FACTURER A STOP & WORK POUR LOCATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DE LONGUE DUREE SUITE A LA CONVENTION SIGNEE EN 2017

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 26/06/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

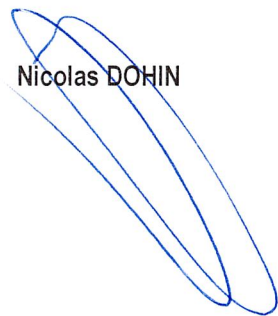


Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2024

Nicolas DOHIN



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.051/DO

Objet de l'acte : REVISION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A FACTURER A STOP & WORK
POUR LOCATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DE LONGUE DUREE SUITE
A LA CONVENTION SIGNEE EN 2017

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240625-BRU_DE_23732_1-DE

Date de l'acte : 25/06/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_23732_1

Date de réception en Préfecture : 27 juin 2024